

CHARTRE DE FARTAGE - FOND

INTRODUCTION :

La mise en place de cette charte se justifie par les raisons suivantes :

- Permettre aux jeunes de s'affronter sur des valeurs plus proches de leur potentiel individuel.
- Rendre les sélections moins dépendantes du fartage.
- Permettre aux entraîneurs de recentrer leur travail sur le coaching.

TYPES D'EPREUVES ET CATEGORIES :

Cette charte sera applicable à **toutes** les épreuves inscrites au calendrier national dont la liste est annexée à la présente pour les cadets hommes et dames, jeunes et juniors hommes et dames.

Cette charte pourra en outre s'appliquer à d'autres compétitions ou d'autres catégories sur décision prise en comité de course.

Elle pourra également faire l'objet de modifications décidées en comité de course.

REGLES :

Cette charte fait partie intégrante du règlement des compétitions citées ci-dessus.

Elle devra avoir été signée par :

- le Président du comité régional, le président de la commission fond régionale et les cadres et entraîneurs régionaux dans le cas de coureurs en équipe régionale
- le Président du club et les entraîneurs du club, dans lequel le coureur est licencié, pour les autres.

Elle devra être signée chaque année.

Pour chaque compétition, le comité de course pourra prendre toutes les décisions concernant l'application de cette charte.

Tous les responsables, cadres, entraîneurs, athlètes, élus de clubs ou de comités pourront y assister. Un compte rendu et une feuille de présence seront établis lors de ce comité de course. Ainsi tout coureur devra être représenté et sera présumé avoir été informé des décisions prises en comité de course.

Aucune réclamation ne sera donc acceptée sur la non-connaissance des décisions prises en comité de course et des modifications ayant pu intervenir sur la charte de fartage.

ORGANISATION :

Le fart de glisse devant être utilisé sur chacune des épreuves sera déterminé sur le terrain par une majorité des cadres et entraîneurs régionaux et en présence du directeur de course FFS puis confirmé lors du comité de course organisé la veille de l'épreuve. Il sera choisi parmi les gammes de fart des fournisseurs partenaires des circuits. Le choix du fart ainsi décidé sera affiché sur le stade à la vue de tous.

Seul le fart choisi devra être appliqué sur les skis des coureurs et il est interdit d'y ajouter tout autre produit (poudres, accélérateurs ou tout autre fart).

A noter qu'il n'y a aucune restriction sur l'utilisation des farts de retenue fluorés.

Afin de faciliter les contrôles, les comités, clubs ou athlètes devront installer leur tente et table dans un périmètre proche du départ ou de l'arrivée.

Un système de raclage en parc fermé pourra être instauré en cas de nécessité.

Les skis des coureurs susceptibles d'être sélectionnables au niveau international seront impérativement placés sous la responsabilité des cadres techniques ou cadres régionaux.

CONTROLES ET SANCTIONS :

Les membres du jury pourront contrôler les skis et le respect de la charte de fartage et des décisions prises en comité de course à tout moment.

Sur les courses inscrites au calendrier national, aucune inscription ne sera validée si la charte n'a pas été signée.

Pour les autres courses faisant l'objet de dispositions relatives à la charte de fartage prises en comité de course, le résultat des coureurs appartenant à une entité fédérale non signataire de la charte ne sera pas pris en compte par le jury.

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner de sa part une sanction sportive immédiate telle que la disqualification.

Les cadres responsables des sélections pourront également prononcer l'exclusion du ou des coureurs concernés de toute sélection internationale ou nationale.

Le délégué technique pourra également, suivant la situation, rédiger un rapport et demander la saisine immédiate de la commission de discipline de la Fédération afin de donner toutes suites à l'affaire.

Aucun athlète ne sera sélectionnable au niveau international si le matériel qu'il aura utilisé en compétition n'a pas été préparé sous la responsabilité de l'encadrement de son comité régional.

INFORMATION :

Les différents responsables, cadres, entraîneurs, élus et signataires de la charte, s'engagent à informer les coureurs des termes et des règles contenus dans ce document.

Faire précéder la signature de la mention « *lu et approuvé* » en indiquant la date.

Pour les comités régionaux :

Pour les clubs :

Le Président du comité régional :

Le Président du club :

Le Président de la commission fond régionale :

Les entraîneurs du club :

Les cadres et entraîneurs régionaux :

ANNEXE

CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS :

Les 9 et 10 janvier 2010, 1^{ère} étape à MOUTHE (MJ)

Les 13 et 14 février 2010, 2^{ème} étape au BALLON D'ALSACE (MV)

Les 13 et 14 mars 2010, Finale à BESSE (AU)

NORDIC CHALLENGE FFS :

Les 5 et 6 décembre 2009, 1^{ère} étape à BESSANS (SA)

Les 26 et 27 Décembre 2009, 2^{ème} étape à LAMOURA (MJ)

Les 30 et 31 janvier 2010, 3^{ème} étape à LA CLUSAZ (MB)

Les 27 et 28 février 2010, 4^{ème} étape à PONTARLIER (MJ)

Le 20 mars 2010, Finale à SERRE CHEVALIER (AP)

Les 3, 4 et 5 avril 2010, CHAMPIONNATS DE FRANCE à PREMANON (MJ)